

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 juin 2021

---

**PRISE EN CHARGE ET RÉPARATION DES CONSÉQUENCES DES ESSAIS NUCLÉAIRES  
FRANÇAIS - (N° 3966)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
M. Brotherson

-----

**ARTICLE 2**

A l'alinéa 6, substituer aux mots :

« une réparation de son préjudice »

les mots :

« réparation intégrale de son préjudice et la prise en charge de ses frais médicaux passés et à venir ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de clarification rédactionnelle et de cohérence.